

AVIS AUX MEMBRES

Nº 2015 – 016 Le 4 février 2015

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Metro Inc. (MRU) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Metro Inc. (Metro) a annoncé le 27 janvier 2015 que la mise en œuvre de négociation d'effets payables s'appliquera à son fractionnement d'actions. Les actionnaires de Metro inscrits à la date de clôture des registres le 6 février 2015 recevront deux actions supplémentaires, le 11 février 2015, pour chaque action détenue. Les actions ordinaires de Metro commenceront à se transiger sur une base de trois pour une à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 12 février 2015.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

> <u>DATE D'ENTREE EN</u> 12 février 2015 VIGUEUR :

> <u>DATE</u> 6 février 2015

D'ENREGISTREMENT:

> <u>DATE DE PAIEMENT</u>: 11 février 2015

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Metro seront rajustées comme suit :

Tél.: 416-367-2470 Tél.: 514-871-3545



> DATE D'ENTREE EN

VIGUEUR:

12 février 2015

> SYMBOLE DES OPTIONS : Inchangé

> NOMBRE DE CONTRATS : Triplé

> MULTIPLICATEUR: 100

> LIVRABLE PAR 100 actions ordinaires de Metro (MRU)

CONTRAT:

PRIX DE LEVÉE : Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.

> <u>CUSIP</u>: Inchangé

LIMITES DE POSITION ET Les limites de position et de levée seront fixées à 225,000

DE LEVÉE : contrats pour les séries existantes.

Les limites de position et de levée seront fixées à 250,000

contrats pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc <u>être saisis à nouveau</u> dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 12 février 2015, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Metro tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.



Metro Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
MRU	62,00 \$	20,67 \$
MRU	64,00 \$	21,33 \$
MRU	66,00 \$	22,00 \$
MRU	68,00 \$	22,67 \$
MRU	70,00 \$	23,33 \$
MRU	72,00 \$	24,00 \$
MRU	74,00 \$	24,67 \$
MRU	76,00 \$	25,33 \$
MRU	78,00 \$	26,00 \$
MRU	80,00 \$	26,67 \$
MRU	82,00 \$	27,33 \$
MRU	84,00 \$	28,00 \$
MRU	86,00 \$	28,67 \$
MRU	88,00 \$	29,33 \$
MRU	90,00 \$	30,00 \$
MRU	92,00 \$	30,67 \$
MRU	94,00 \$	31,33 \$
MRU	96,00\$	32,00 \$
MRU	98,00 \$	32,67 \$
MRU	100,00 \$	33,33 \$
MRU	105,00 \$	35,00 \$
MRU	108,00 \$	36,00 \$
MRU	111,00 \$	37,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation